

NOUVELLE CANADIENNE

## Les Aventures de Nicolas Martin

(Illustrations de Edmond.-J. Massicotte)

III

ENGAGEMENT DE NICOLAS

—Dans cette grande salle, avait dit l'aubergiste, en désignant la salle publique de l'auberge, vous ne pourrez avec aise conclure aucun arrangement ; vous risqueriez d'être dérangé par les personnes allant et venant dans cette pièce, ou causant, riant et chantant. Je vais mettre à votre disposition un cabinet ici, à droite, où vous serez très bien pour vous entendre.

Lafleur avait remercié l'hôte si obligeant, et lorsque le soldat, dont avait parlé Petit, vint au Broc d'Argent, ce dernier le montra du doigt à son ami.

L'habitant put alors examiner celui dont on lui avait fait l'éloge.

En effet, le soldat devait être fort. Sa taille—je ne dirai pas herculéenne—mais d'athlète bien moulé, paraissait avec avantage sous l'habit militaire. Il était grand, brun et, ce qui ne nuit pas, joli.

Au moral, le jeune homme pouvait aussi subir un examen, favorablement.

Il est vrai qu'il connaissait le chemin du Broc d'Argent ; qu'il aimait à goûter le vin du père Petit et à faire la partie de cartes, mais où était le mal ? Devait-il toujours rester à la caserne ? Il n'avait pas de parents dans la Nouvelle-France ; il n'était venu de la vieille Gaule que l'automne précédent. Ses amis étaient peu nombreux et se comptaient parmi les soldats de sa compagnie. D'ailleurs, il ne tenait pas à se faire beaucoup d'amis. Ceux qu'il avait lui suffisaient. Enfin, disons qu'il ne s'enivrait jamais.

Admettons aussi qu'au trente et quarante, auquel il prenait part chez l'aubergiste, il lui arrivait parfois de jouer toute sa solde. Doit-on le juger sévèrement pour cela ? Je ne le crois pas, parce qu'il ne dépendait de personne et que personne ne dépendait de lui, vu qu'il était orphelin.

Pourquoi aurait-il amassé quelque chose, de l'argent ? Ne pouvait-il pas être envoyé, du jour au lendemain, avec un détachement, soit aux forts Détroit, Miamis, Michilimakinac, Saint-Joseph ou Crève-cœur, dans l'Ouest, et tomber sous la balle ou le tomahawk d'un sauvage ennemi ?

Il voulait donc, autant que possible, se donner du *bon temps*, en compatibilité avec ses devoirs militaires.

Au demeurant, c'était un brave et bon garçon. Il aurait donné jusqu'à son dernier sou pour secourir l'indigent ou l'ami dans la gêne ; il aurait fait double corvée pour relever un camarade et lui permettre prolongation d'absence hors des casernes, quand son camarade était en quête de plaisir.

Toujours le dernier à chercher noise à quelqu'un, mais non le dernier à se venger, une fois provoqué : et puis, avec cela très honnête, faisant peu de dettes, et celles-là les acquittant honorablement. Aussi, était-il fort estimé de ceux qui le connaissaient.

Quand il entra dans le cabinet où l'attendait Lafleur, l'aubergiste, qui le suivait, brièvement lui expliqua le désir de l'homme de LaChesnaye.

Lafleur fit apporter du vin et de l'eau-de-vie. Il se servit, et après avoir trinqué avec cet enfant de Bellone—M. Petit s'était retiré—

il lui expliqua le motif qui lui valait le plaisir de cette rencontre.

Nicolas écouta Lafleur attentivement, et lorsque celui-ci eut fini de parler, tout en dégustant son vin, il dit entre deux gorgées :

—Je ne saurais vous rendre une réponse à l'instant... Votre proposition me prend inopinément... mais je ne dis pas que je n'aimerais point la vie champêtre... D'abord, quelle sorte de pays est-ce, par chez vous ?... C'est-i' peuplé un peu ?...

—Ben ! comme ça ! Y a assez d'monde pour pas s'ennuyer.

—Ah ? Y a-t-i' des filles ? gaies, pimpantes, aimables et aimantes ?

—Ah ! mon gaillard, je vous vois venir !

—Dame ! voyez-vous, il faut ben songer à s'amuser. Et puis, vous le dirai-je, j'aimerais, j'cré, à voir c'pays-ci. C'est ben sauvage, c'est vrai ; pas habité comme chez nous, d'l'autre côté de l'Océan, mais je l'aime, et qui sait, j'y resterai peut-être pour m'y établir. Ah ! si c'était pas que ces diables de peaux-rouges, on pourrait vivre tranquille ici.

—Si vous acceptez de me suivre, vous viendrez à LaChesnaye à l'époque où les travaux de ma ferme vous fatigueront le moins...

—Ah ! vous savez... je ne crains pas l'ouvrage ; je n'ai pas peur de travailler, et fort même.

—Non, je le sais bien ; c'est ce que l'on m'a dit de vous. Mais comme vous pourriez regretter votre bataillon, l'auberge du Broc d'Argent ou les plaisirs de Ville-Marie, cette saison serait bien la meilleure pour venir chez moi. Nous nous amusons aussi, à la campagne, surtout l'hiver, et cela vous habituerait graduellement à la vie campagnarde.

—Mais... je ne pourrais m'engager sans obtenir la permission de mon capitaine.

—Ça ! je l'comprends ben ; mais je ne pense pas qu'il soit difficile d'obtenir cette faveur. Y en a déjà ben d'autres qui l'ont eue.

—Il y a autre chose. J'aime le métier des armes, et si quelque expédition contre les sauvages s'organisait, il faudrait que j'sois libre de vous quitter quand j'voudrais ?...

—Hum ! fit le cultivateur, j'aurais aimé à vous engager par acte fait devant notaire,

mais enfin, le temps que j'vous aurai, ça s'ra toujours ça ! Et j'm'arrangerai ben pour qu'vous restiez avec moi une bonne *escousse*.

—Comment ?... comment ça ?...

—En vous traitant ben !

—Oui ?... T'nez, j'pense qu'on s'arrangera...

Quel salaire payez-vous ?

—Ce qui est juste. Seriez-vous satisfait de soixante livres par mois, logé et nourri ?

—Soixante livres ?... Me semble que vous pourriez donner un peu plus. Disons donc soixante-quinze ?... Ça vaut ça ?...

—Ah ! non ; j'suis pas capable de donner plus que soixante.

—Voyons, m'sieu Lafleur, combien donnez-vous à un journalier, en été, chez vous, pour travailler aux champs ?

—Le prix d'un boisseau de blé.

—Et c'est ?

—Trois livres, deux sous ; mais je ne les héberge et ne les nourris pas.

—Eh ben ! je r'tranche douze sous par jour. Cela équivaut je crois, à la nourriture et au logement.

—Faisons des concessions mutuelles, dit le cultivateur. Disons, soixante-dix livres ?

—Soit. Jusqu'ici tout est bien. Je vais songer à votre proposition, cette nuit ; et demain je vous apporterai ma décision.

Après avoir trinqué encore une fois, ils se séparèrent.

IV

SUR LE CHEMIN DE LA CHESNAYE

Le lendemain, toute réflexion faite, Nicolas s'était décidé à prendre du service chez M. Lafleur.

Le marquis de Crisacy accueillit favorablement la demande de son jeune soldat, et obtint pour lui la permission requise. (\*)

En plaçant de la sorte, des hommes d'armes ici et là, chez les colons, c'était leur accorder quelque protection contre les redoutables sauvages.

(\*) Archives de Montréal. Ordonnance du roi permettant aux soldats de travailler chez les cultivateurs, mais leurs défendant de porter leur uniforme durant ce temps. 28 avril 1685.

